

DGER

Direction
Générale de
l'enseignement
et de la
recherche

Sous-direction de la politique des formations de l'enseignement général technologique et professionnel
Bureau Examens, Concours et Diplômes

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES
PROFESSEURS de **Lycée Professionnel AGRICOLE**

rapport du jury
commentaires pédagogiques

section : EDUCATION SOCIO-CULTURELLE

EXTERNE – INTERNE et 3^{ème} CONCOURS

(session 2004)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de l'**A**griculture, de l'**A**limentation, de la **P**êche et des **A**ffaires **R**urales

Bureau Examens, Concours et Diplômes
B.P. 79 - 31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX
tél : 05 61 28 94 16 - fax : 05 61 28 94 21

Commentaires généraux sur l'ensemble des épreuves :

Sur 238 candidats s'étant présentés aux épreuves écrites, 31 ont été admissibles aux épreuves orales (pour 9 postes à pourvoir). La barre a été mise à 11 de moyenne pour les deux épreuves écrites.

Les candidats admis ont eu 13,7 de moyenne pour les épreuves écrites, et 12,6 pour les épreuves orales.

Le dernier admis (9ème) en liste principale a 12,2 de moyenne pour l'ensemble des épreuves.

Les évaluations ont porté sur la connaissance du champ culturel et des enjeux de société qui lui sont liés (épreuve écrite 1), la capacité à concevoir un projet d'éducation artistique (épreuve écrite 2), sur les capacités d'animation du candidat (épreuve orale 1), sa connaissance des objectifs et méthodes de l'enseignement socioculturel (épreuve orale 2)

Une bonne préparation au concours, spécifique et adaptée, est aisément décelable : préparation à la dissertation, lectures d'ouvrages de la bibliographie indicative, visite d'un établissement et entretien avec un professeur ESC (éventuellement observation d'une séance d'enseignement, d'animation), préparation de la présentation pour l'épreuve 1 de l'admission. Pour les épreuves orales le critère du sens de la communication et du dialogue est essentiel, renforcé par la présence d'un jury étoffé et représentant des sensibilités différentes et complémentaires (universitaires, inspections, enseignants éducation nationale et enseignement agricole, proviseur, responsables culturels...)

Le **profil recherché** peut se définir de la manière suivante :

- Au delà de la compréhension des enjeux et problématiques dans le champ culturel et social, l'affirmation d'une sensibilité artistique nourrie d'une bonne fréquentation des œuvres contemporaines, et la volonté d'engager des activités d'expression dans un domaine, même si cela nécessite plus d'expérience.
- Au delà de la maîtrise du raisonnement et de l'argumentation, la volonté d'engager des projets dans une perspective éducative, avec l'éthique et l'engagement personnel nécessaire.

C'est sur l'évaluation de cette double capacité, assumée de manière non contradictoire, que repose ensemble des épreuves : être capable de s'inscrire dans une perspective pédagogique dans le cadre et la rigueur d'un système d'enseignement, mais aussi être capable de porter des projets, avec la méthodologie mais aussi la prise de risque nécessaire (enseignement et animation)

EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

Epreuve n° 1 : culture et société **le dialogue entre les cultures est-il une utopie ?**

Le sujet, formulé d'une manière très large, invitait les candidats à s'appuyer sur des références, leurs connaissances en matière de cultures et civilisations, les concepts sociologiques et anthropologiques et sur les débats contemporains.

La grille d'évaluation retenait 4 critères: exposé des problématiques (6 points), référents culturels (concepts, débats contemporains, connaissance des médias) (6 points), implication personnelle (éthique, référence au contexte socio-politique, modalités opératoires) (4 points) et qualité de l' expression (clarté, structuration, syntaxe, orthographe) (4 points).

Les défauts les plus criants ont été relatifs :

- au critère « expression » : développement mal organisé, non respect du principe « une idée par paragraphe », non maîtrise de la langue.
- au critère « problématique » : les trois termes cultures – dialogue – utopie partiellement explorés, des lieux communs trop souvent employés, une problématique du dialogue interpersonnel parfois trop prégnante au détriment d'une problématique anthropologique.

Conseils

Lire des ouvrages dans chaque partie de la bibliographie, en dégager les problématiques essentielles au regard de l'actualité ; s'entraîner à la dissertation.

Epreuve n° 2 : projet d'éducation artistique

Cette épreuve nécessite l'acquisition d'une méthodologie particulière. Pour la première fois un guide de rédaction était proposé au candidat, qui montrait clairement les attendus de l'épreuve.

Il s'agissait, à partir d'une proposition, de réinvestir ses connaissances ou son expérience dans un domaine artistique, plus largement dans le champ de l'action culturelle, dans la conception d'un projet éducatif.

La proposition était thématique: "la ville". Le candidat était invité, «à partir de ce thème social et culturel» à dégager «une problématique motivant un projet d'éducation artistique», et à le formaliser.

La grille d'évaluation retenait les critères suivants :pertinence des problématiques (liens social, culturel, artistique, éducatif) 4 points ; cohérence et faisabilité de la démarche (contexte et visées éducatives, programmation, pertinence et évaluation) 8 points ; culture, sensibilité et compétences artistiques (place de l'imaginaire et de la créativité dans la démarche, maîtrise des médiums , références) 8 points

Les défauts les plus récurrents ont été les suivants :

- Pas de descriptif du projet en présentation
- Projet développé avec trop de détails, et présenté de façon peu structurée. Si le plan proposé reste indicatif, et peut-être amélioré ou adapté, la présentation structurée est obligatoire
- Difficultés à exposer une problématique artistique, se rapportant au thème, aux formes, à la spécificité du médium choisi
- Difficulté à montrer une implication éducative et pédagogique, ou a contrario, déroulement fastidieux de module de formation trop pédagogique. Ce qui est important, c'est de montrer la progression des élèves dans une démarche artistique.
- Trop souvent l'éducation artistique est renvoyée à l'intervention d'un artiste, la conduite directe dans le cadre d'un atelier étant peu fréquente, et donc l'implication de l'enseignant faible.
- Difficulté à trouver un juste équilibre entre ambition et faisabilité.
- Les critères de faisabilité non pris en compte : irréalisme ou catalogue de pistes possibles. Il s'agit en effet de faire des choix, et de proposer un programme adapté (la programmation de l'action est nécessaire dans la présentation du projet, même s'il ne peut s'agir d'un découpage pointu ni de la présentation d'une séquence pédagogique.)

Remarque : les sujets n'imposent pas un domaine d'expression spécifique, le candidat peut donc le choisir à sa guise, à condition qu'il soit pertinent, comme il peut choisir de mettre en relation plusieurs domaines

EPREUVES ORALES D'ADMISSION

Epreuve n°1 : entretien avec le jury portant sur les capacités d'animation du candidat:

Les commentaires de la session 2002 pour cette épreuve restent valables pour cette session.

Elle est à la fois une épreuve de communication, un entretien de motivation, une interrogation du candidat sur sa culture personnelle.

Défauts récurrents : présentation trop descriptive, communication trop formelle, désincarnée.

Conseils:

Préparer la présentation, y compris sous une forme attractive. Ne pas se déstabiliser par l'abondance des questions (posées pour cette session par six membres du jury) mais y répondre de manière concise sans chercher à occuper le terrain. Montrer sa connaissance du fonctionnement d'un lycée agricole, de ses missions. Ne pas hésiter à affirmer ses valeurs éducatives et ses opinions, si nécessaire. Montrer ses capacités critiques de création. Dégager la cohérence des actions et projets présentés

Grille utilisée pour cette session:

- compétences du candidat pour l'animation
- sens donné à l'action culturelle et éducative
- culture personnelle du candidat (fréquentations artistiques, lectures, connaissance de l'univers culturel des jeunes)
- motivations pour l'enseignement agricole et le milieu rural
- communication et sens du dialogue

Nota : les candidats ont s'ils le souhaitent à leur disposition pour leur présentation un rétroprojecteur, projecteur diapos, vidéo. Leur utilisation est incluse dans le temps consacré à la présentation. Il est possible d'amener ses propres appareils, documents, curriculum, dossiers, témoignages d'animations et réalisations ...

Epreuve n° 2 :épreuve sur dossier

Cette épreuve a pour but de tester la compréhension des finalités, des objectifs et des méthodes de l'éducation socioculturelle. Pour se faire, il est important d'avoir une bonne connaissance de l'ensemble des référentiels de formation concernés par le concours, tant sur le plan de la didactique que sur celui des méthodes éducatives même si cette épreuve se situe dans un concours externe et n'est pas une épreuve professionnelle à caractère pédagogique.

L'analyse et le commentaire des documents proposés par le jury, après tirage au sort de deux des quatre thèmes (médiat culture et information, image et communication,, culture et territoire, communication interpersonnelle) et choix d'un des deux dossiers par le candidat, doivent s'appuyer sur de bonnes connaissances théoriques. Trop souvent cette approche théorique est restée lacunaire et approximative, les concepts étant mal maîtrisés et l'analyse trop superficielle.

Les dossiers sont en général composés d'un document d'ordre iconique (affiche, diapositive) ou scriptovisuel (plaquette, dépliant) ou audiovisuel (enregistrement d'émission), accompagné ou non d'un document textuel (présentation ou support pédagogique) Ils peuvent également consister en des documents pédagogiques.

Il est impératif de les mettre, après analyse, en perspective pédagogique.

CONCOURS INTERNE

Nombre de postes au PLPA2 : 8
Nombre de candidats l'épreuve écrite : 43
Nombre de candidats admissibles à l'épreuve orale : 22
Nombre de candidats admis : 8
Nombre de candidats sur la liste complémentaire : 1

Moyenne des notes de l'épreuve écrite des candidats admissibles : 12,87
Moyenne des notes de l'épreuve orale des candidats admis : 13,87
Moyenne générale des candidats admis : 13,47 (moyenne du premier : 16,2, moyenne du huitième : 12)

3^{ème} CONCOURS

Nombre de postes au PLPA2 : 3
Nombre de candidats à l'épreuve écrite : 14
Nombre de candidats admissibles à l'épreuve orale : 6
Nombre de candidats sur la liste complémentaire : 1

Moyenne des notes de l'épreuve écrite des candidats admissibles: 10
Moyenne des notes de l'épreuve orale des candidats admis: 14
Moyenne générale des candidats admis : 12

Commentaires à propos des épreuves :

Epreuve écrite (commune aux deux concours) : composition à partir du programme de la section

Sujet : développer et argumenter cette proposition : «**l'image n'a de sens que celui qu'on lui donne**»

La composition est un exercice qui doit permettre au candidat de faire la preuve de ses connaissances tout en les situant dans un questionnement. Le sujet comporte une problématique qui est donnée par le sujet ou que le candidat doit mettre en évidence.

Dans une composition sont évaluées, à la fois les connaissances dans le domaine concerné par le sujet et l'aptitude à construire un devoir organisé.

Il est dit, à propos de la nature et de la forme de l'épreuve que «les aspects pédagogiques sont exclus de cette épreuve» : en effet, le candidat ne doit pas proposer une progression ou une séquence pédagogique.

Dans le cas de l'épreuve on attendait des candidats qu'ils argumentent sur la notion d'orientation du sens (donnée par l'auteur de l'image et perçue par son lecteur) en s'appuyant sur des approches sémiologiques ainsi que sur des approches techniques et plastiques.

Les candidats ayant obtenu des notes médiocres à cette épreuve n'ont pas compris la problématique retenue (Qui donne du sens ? Comment le donne t-on ?)

Epreuve orale du PLPA2 interne : épreuve professionnelle sur dossier : analyse d'une situation d'enseignement ou d'une situation d'animation

Bien que la nature et la forme de l'épreuve soient clairement décrites dans la fiche de présentation du concours, certains candidats confondent la situation d'enseignement et la situation d'animation ; parfois, les deux situations se rapportent à un objectif d'éducation artistique.

Les défauts les plus récurrents : un exposé mal préparé (lecture du dossier par exemple), une mauvaise gestion du temps, difficulté à mobiliser des référents théoriques et discours parfois anecdotique sur les pratiques

Epreuve orale du 3^{ème} concours : (exposé du candidat sur son expérience professionnelle, suivi d'un entretien avec le jury)

Les candidats ont fait preuve, en général d'un bon niveau général et d'une expérience intéressante dans les domaines artistique et culturel. Si, leur expérience pédagogique était plus lacunaire voire inexistante, les entretiens ont pu révéler des dispositions éducatives évidentes.

Conseils aux candidats :

- préparer l'épreuve écrite en s'appuyant sur la bibliographie relative aux deux thèmes du programme et en s'entraînant à l'exercice de la composition
- préparer l'épreuve orale en structurant l'exposé de manière à ce qu'il ne soit pas une simple redite du dossier que le jury a lu et essayer de répondre aux questions lors de l'entretien, de manière concise et précise en faisant preuve d'une réflexion et d'un recul théorique enrichi de références culturelles, didactiques, pédagogiques..